



AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées par le projet de Règlement no. 305-2020 modifiant le Règlement de zonage no. 187-2008 de la Municipalité de Saint-Bernard.

Lors d'une séance ordinaire du conseil qui s'est tenue le 2 mars 2020, le conseil de la Municipalité a adopté le projet de Règlement no. 305-2020 modifiant le Règlement de zonage no. 187-2008.

Ce projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter 3 définitions à la terminologie (gazébo, pavillon de jardin et pergola) et que celles-ci doivent respecter les mêmes dispositions que les bâtiments secondaires;
- de modifier la marge de recul latérale dans les zones industrielles;
- de modifier l'article concernant la visibilité aux carrefours;
- de modifier les dispositions relatives au stationnement hors-rue pour les habitations multifamiliales;
- de modifier l'article 20.4 des dispositions relatives aux abords des zones industrielles de façon à laisser une bande minimale de terrain de 9,14 mètres (30 pieds) de profondeur libre.

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 mai 2020, l'assemblée de consultation publique pour ledit projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite.

Consultation écrite

Le projet de règlement no. 305-2020 est disponible sur le site web de la municipalité (saint-bernard.quebec) dans la section avis publics. Une version papier est disponible sur demande.

- Une consultation écrite se déroule jusqu'au **5 juillet 2020**. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
 - Soit par courrier électronique, à l'adresse direction@saint-bernard.quebec
 - Soit par la poste, au **1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0**

Donné à Saint-Bernard, le 9 juin 2020.

(Signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière